



## RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de région académique  
de l'enseignement supérieur**

### **SRAES**

Mail : [sraes@region-academique-occitanie.fr](mailto:sraes@region-academique-occitanie.fr)

Rectorat de région académique  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier Cedex 2

### **Arrêté portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier - Occitanie**

**La rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

Montpellier, le 21/11/2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2 et R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1 :**

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Crous de Montpellier-Occitanie est composée comme suit :

#### **Représentants pour l'administration :**

| <b>Titulaires</b> | <b>Suppléants</b> |
|-------------------|-------------------|
| Sandrine CLOAREC  | Julie BERGER      |

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Laurent LAROCHE   | Drissia GIRARD   |
| Thierry WACRENIER | Stéphane VERLHAC |

Représentants pour les étudiants :

| <b>Listes présentées par ordre alphabétique</b> | <b>Titulaires</b> | <b>Suppléants</b>   |
|---|-------------------|---------------------|
| Liste 1 : FAGE                                  | Côme FILIERE      | Eyvann BERRUE       |
| Liste 2 : UNI                                   | Gaël RICHARD      | Ethan LHUILLIER     |
| Liste 3 : Union Étudiante                       | Lorris CHABERT    | Théo HAFFNER MARTIN |

**Article 2 :**

La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou sa représentante, ci-après désignée : M. Franck DOMEIZEL.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Montpellier-Occitanie et affiché dans ses locaux.

**Article 4 :**

La directrice générale du Crous de Montpellier-Occitanie est chargée de l'application du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique Occitanie  
Chancelière des universités  
et par délégation  
La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

**Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME**



*Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.*